



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-035-2022-02

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2022

Sommaire

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2022-02-17-00005 - Arrêté du 17 février 2022 portant délégation à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil par intérim, responsable du programme « cartes d achat » pour la délivrance des cartes d achat pour l exécution des dépenses sur l action 6 (service national universel) de l UO régionale 163 « jeunesse et vie associative » (2 pages)	Page 3
IDF-2022-02-17-00004 - Arrêté du 17 février 2022 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil par intérim (4 pages)	Page 6
IDF-2022-02-17-00001 - Arrêté du 17 février 2022 portant délégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques et madame Céline HEYRIES, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l informatique et de l immobilier (3 pages)	Page 11
IDF-2022-02-17-00003 - Arrêté du 17 février 2022 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d enseignement rattachés à la région d Ile-de-France dans le ressort de l académie de Créteil (3 pages)	Page 15
IDF-2022-02-17-00002 - Arrêté du 17 février 2022 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l académie de Créteil, en matière d ordonnancement secondaire (5 pages)	Page 19

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-02-17-00005

Arrêté du 17 février 2022 portant délégation à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil par intérim, responsable du programme « cartes d'achat » pour la délivrance des cartes d'achat pour l'exécution des dépenses sur l'action 6 (service national universel) de l'UO régionale 163 « jeunesse et vie associative »

**Arrêté du 17 février 2022 portant délégation à madame Sandrine LANDES,
cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil par intérim,
responsable du programme « cartes d'achat » pour la délivrance des cartes
d'achat pour l'exécution des dépenses sur l'action 6 (service national
universel) de l'UO régionale 163 « jeunesse et vie associative »**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles R.222-16-4, R.222-17, R.222-17-1 et R.222-20 et suivants ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 nommant monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités ;
- VU** le décret du Président de la République du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT en qualité de recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté n° 2021-27-RRA du 7 mai 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant délivrance des cartes d'achat pour l'exécution des dépenses sur l'action 6 (service national universel) de l'UO régionale 163 « jeunesse et vie associative » ;
- VU** l'arrêté n° 2021-41-RRA du 22 juin 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France portant modification de l'arrêté n° 2021-27-RRA (IDF 2021-05-07-00008) du 7 mai 2021 relatif à la délivrance des cartes d'achat pour l'exécution des dépenses sur l'action 6 (service national universel) de l'UO régionale 163 « jeunesse et vie associative » ;

- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'acte en date du 11 février 2022 nommant madame Sandrine LANDES cheffe de la division des affaires financières par intérim à compter du 14 février 2022 ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à **madame Sandrine LANDES**, cheffe de la division des affaires financières par intérim, responsable du programme « cartes d'achat », pour la délivrance des cartes d'achat pour l'exécution des dépenses sur l'action 6 (service national universel) de l'unité opérationnelle régionale 163 « jeunesse et vie associative » dans la limite des plafonds de dépenses mentionnés dans le tableau présenté dans l'arrêté n° 2021-41-RRA du 22 juin 2021 du recteur de région académique Ile-de-France
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 30 juin 2021.
- ARTICLE 3 :** Le recteur de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 février 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-02-17-00004

Arrêté du 17 février 2022 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil par intérim

**Arrêté du 17 février 2022 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES,
cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil par intérim**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat
- VU** décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté n° 2021-18-RRA du 25 février 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant délégation de gestion des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France relance ;
- VU** l'arrêté n° 2021-39-RRA du 14 juin 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes pour la mission « Plan de relance » ;
- VU** la convention en date du 1^{er} juillet 2021 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'acte en date du 11 février 2022 nommant madame Sandrine LANDES cheffe de la division des affaires financières par intérim à compter du 14 février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 13 novembre 2020 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché principal d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 octobre 2021 affectant madame Faiza AIT ALLA, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 14 octobre 2021 affectant madame Stella POTINO, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2019 nommant madame Marine MARCHAND secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juillet 2021 nommant madame Amel BELAROUCI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 août 2021 nommant madame Danièle MBOMBO MOKONDA secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 août 2021 nommant madame Angèle CHABOT secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 11 décembre 2019 nommant madame Laurence DEMERY adjointe administrative principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières par intérim,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009 et par l'arrêté du recteur de région académique d'Ile-de-France pour la gestion et l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance ;

Exécution des opérations d'ordonnancement des dépenses dans la limite des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), et dans les conditions précisées dans la convention conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil dans le cadre du « Plan de relance », au titre de l'activité « continuité pédagogique » ;

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- Mesdames Faiza AIT ALLA, Stella POTINO et monsieur Daniel DIDISSE, chefs de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Faiza AIT ALLA, Stella POTINO et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Amel BELAROUCI, Angèle CHABOT, Laurence DEMERY, Marine MARCHAND et Nicole ZALI**, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement
- recettes non fiscales.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Faiza AIT ALLA, Stella POTINO et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Angèle CHABOT,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Laurence DEMERY,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Danièle MBOMBO MOKONDA,
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 janvier 2022.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 février 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-02-17-00001

Arrêté du 17 février 2022 portant délégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques et madame Céline HEYRIES, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier

**Arrêté du 17 février 2022 portant délégation de signature
à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources
humaines, madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du
pilotage budgétaire et des affaires juridiques et madame Céline HEYRIES, secrétaire générale
adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** les articles R.222-25 et D.222-27 du Code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D.222-20 du Code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 janvier 2022 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 14 février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines,

madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques,

madame Céline HEYRIES, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes portant sur :

1. Gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
2. Gestion des maîtres qui exercent dans les établissements d'enseignement privé sous contrat
3. Organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire
4. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil
5. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
 - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
 - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
7. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves
8. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat
9. Surveillance des établissements privés hors contrat
10. Marchés publics
11. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
12. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
13. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
14. Décisions relatifs à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
15. Comptes-rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 7 février 2022.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 février 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-02-17-00003

Arrêté du 17 février 2022 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil

Arrêté du 17 février 2022 portant subdélégation de signature à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU** le Code des juridictions financières ;
- VU** le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 janvier 2022 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 14 février 2022 ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2020-08-17-027 du 17 août 2020 :

- I. Au titre du contrôle de légalité, les délibérations du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, énumérées ci-après, transmises au recteur de l'académie de Créteil, qui en accuse réception :
 - délibérations relatives à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
 - délibérations relatives au recrutement de personnels ;
 - délibérations relatives au financement des voyages scolaires.

- II. Les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre de l'ensemble des actes énumérés au I.

- III. Au titre du contrôle de légalité défini au I, les actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, non soumis à l'obligation de transmission.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gérard MARIN, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines ;

- **Madame Corinne SCHITTENHELM**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques,

- **Madame Céline HEYRIES**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 7 février 2022.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 février 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-02-17-00002

Arrêté du 17 février 2022 portant subdélégation
de signature à monsieur Gérard MARIN,
secrétaire général de l'académie de Créteil, en
matière d'ordonnancement secondaire

**Arrêté du 17 février 2022 portant subdélégation de signature
à monsieur Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie de Créteil, en
matière d'ordonnancement secondaire**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'État, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2021-10-12-00006 du 12 octobre 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2021-18-RRA du 25 février 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant délégation de gestion des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France relance ;
- VU** l'arrêté n° 2021-54-RRA du 12 octobre 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant subdélégation de signature en matière d'achats publics ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 janvier 2022 portant nomination, détachement et classement de monsieur Mehdi CHERFI, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des relations et des ressources humaines au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 14 février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 juin 2020 portant nomination et classement de madame Céline HEYRIES, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les décisions du 4 décembre 2019 nommant le recteur de l'académie de Créteil responsable de budget opérationnel de programme (BOP) des programmes 139 « enseignement privé du premier et du second degrés », 140 « enseignement scolaire public du premier degré », 141 « enseignement scolaire public du second degré » et 230 « vie de l'élève » ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2021-10-12- 00006 du 12 octobre 2021 :

I. En qualité de responsable de budget opérationnel de programme, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « vie de l'élève » (n° 230).

2. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

II. En qualité de responsable d'unités opérationnelles, pour :

Tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « vie étudiante » (n° 231) ;
- « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

III. Pour les subventions d'un montant de 30.000 euros et plus, et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30.000 euros et plus, la délégation de signature consentie au II ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région d'Ile-de-France.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) du budget du ministère de l'Éducation nationale.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer, dans la limite des marchés relevant exclusivement du périmètre de l'académie de Créteil, pour toutes les pièces relatives :

- à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours et à la constatation du service fait, imputés sur les unités opérationnelles suivantes :
 - « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
 - « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
 - « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
 - « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
 - « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
 - « vie de l'élève » (n° 230) ;
 - « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Gérard MARIN**, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour la gestion et l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France relance dans la limite de l'enveloppe accordée à l'académie de Créteil et sur le territoire de l'académie.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gérard MARIN, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Corinne SCHITTENHELM**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques,
- **Madame Céline HEYRIES**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier, pour les décisions relevant des articles 1^{er}, 2 et 3 ;
- **Monsieur Medhi CHERFI**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, pour les articles 1^{er} et 3.

ARTICLE 5 :

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes suivants, qui demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 7 février 2022.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 février 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT